

AVIS PUBLIC

**ADRESSÉ AUX PERSONNES HABILÉES À VOTER
DU SECTEUR DE SAINT-JANVIER
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1886**

AUX PERSONNES HABILÉES À VOTER ayant le droit d'être inscrites le 28 mai 2012 sur la liste référendaire du secteur concerné.

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 28 mai 2012, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 1886 Autorisant la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance pour des travaux de construction de conduites d'eau, d'égout sanitaire, de drainage de surface et fondation de rue ainsi que tous les travaux connexes sur les rues Rolland-Desjardins, Joseph-Marc-Vermette et Philippe-Cardinal, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense au montant de 1 045 000 \$ et un emprunt à ces fins.

Le présent règlement prévoit une dépense de 1 045 000 \$ et un emprunt de 1 045 000 \$.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Toute personne habile à voter doit OBLIGATOIREMENT s'identifier auprès de la greffière, ou son représentant, malgré toute disposition inconciliable, par une des pièces d'identité suivantes, en vertu de l'article 215 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités :

- > sa carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec ;
- > son permis de conduire ou son permis probatoire délivrés sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec ;
- > son passeport canadien.

Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h, le 11 juin 2012, au bureau du greffe situé à l'Hôtel de Ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur Sainte-Monique, Mirabel.


Le nombre requis de demandes pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de deux (2). Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h ou aussitôt que possible après cette heure, à la même date et au même endroit.

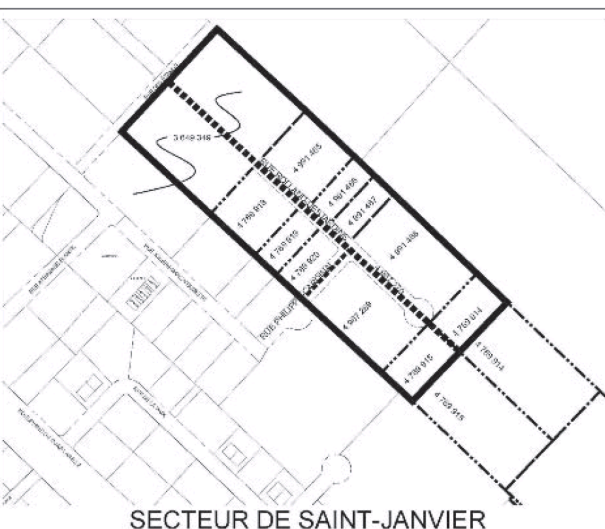
Le règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, pendant les heures de bureau en vigueur selon l'horaire d'été, soit :

lundi et mardi de	8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h
mercredi et jeudi de	8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
vendredi de	8 h 30 à 12 h

pendant les heures d'enregistrement.



DESCRIPTION DU SECTEUR CONCERNÉ TEL QU'ILLUSTRÉ SELON LE PLAN CI-BAS :



SECTEUR DE SAINT-JANVIER

LÉGENDE:

— BASSIN DE TAXATION #1886 PROPOSÉ

- - - - - LONGUEURS TAXABLES

N.D.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILÉ À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE DU SECTEUR CONCERNÉ :

PERSONNE HABILÉ À VOTER :

- 1) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 28 mai 2012 :
 - Être domiciliée dans le secteur concerné et être domiciliée au Québec depuis au moins 6 mois.
- 2) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 28 mai 2012 :
 - Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois.
- 3) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois ;
 - Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois ;
 - Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou lors de la signature du registre.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 28 mai 2012 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi ;
- avoir produit avant ou lors de la signature du registre une résolution désignant la personne autorisée à signer le registre et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Donné à Mirabel, ce 30 mai 2012
La greffière,
Suzanne Mireault, LL.B., oma

595384-50489-12m

AGENDA D'ICI

ASSOCIATION DES PERSONNES AVEC ROBLÈMES AUDITIFS DES LAURENTIDES (APPAL)

Le 2 juin, 9 h 30, pour les membres en règle: bilan de l'année 2011-2012 (présenté en langue des signes, en version vidéo et par des services d'interprétation visuelle); 10 h, renouvellement de l'adhésion (droit de vote) et assemblée générale annuelle, au 421-B, Curé-Labelle, Blainville. Confirmer une présence au 450-434-2135 (ATS, voix), information supplémentaire, Marylyn Laurier.

CALACS-LAURENTIDES

Le 3 juin, 9 h 30 à 16 h, cours d'autodéfense pour les adolescentes (13-17 ans); cours spécialement conçu à partir de ce qu'elles vivent. Inscription: 450-565-6231, poste 23.

ACADÉMIE DE PEINTURE DÉCORATIVE DU QUÉBEC

Le 3 juin, dès 9 h 30, déjeuner-causerie 15^e anniversaire, centre culturel Louis-St-Laurent, 4, Montbéliard, Lorraine. Inf: <http://apdq-peinturedecorative.blogspot.ca/>

MAISON D'ACCUEIL LE MITAN

Le 4 juin, 17 h 30, séance annuelle publique d'information et assemblée générale annuelle, centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville, salon Desjardins, 120, du Séminaire, Ste-Thérèse.

OASIS DES AÎNÉS DE BOISBRIAND

Juin: le 4, pas de dîner, billard et cartes; le 5, billard; le 6, derniers exercices doux, billard et cartes; le 7, dernier cours de peinture et billard; le 8, fermeture du local, de retour le 23 août avec une épluchette de blé d'Inde.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE STE-THÉRÈSE

Activités, 19 h 30: le 5 juin, assemblée générale annuelle et vente de plantes, Maison du Citoyen, 37, rue Turgeon. Louise, 450-430-4800 ou Suzanne, 450-434-3002.

CERCLE DE FERMÈRES LORRAINE

Juin: le 5, élections et réunion; le 12, party à 19 h 30, centre culturel Louis-St-Laurent, 4, Montbéliard. Pour les femmes de 14 ans et plus, centre culturel Louis-St-Laurent, 4, Montbéliard. Francine Tremblay, 450-818-2018.

VILLE DE BLAINVILLE

Demande de soumissions SG2012-022/P (7210-2011-031)

**CONSTRUCTION D'UN DÉBARCADÈRE
ÉCOLE DE L'AQUARELLE**

Description des travaux
Règlement 1476

Les travaux faisant l'objet de la présente demande de soumissions sont, sans s'y limiter :

La construction d'un débarcadère à l'école de l'Aquarelle incluant la construction de trottoirs, bordures et conduite de drainage :

• Fondation et pavage	940 m ²
• Trottoir	170 m ²
• Bordure	165 m
• Conduite de drainage	60 m

Des soumissions sous enveloppes scellées portant l'inscription « **Demande de soumissions SG2012-022/P** », et adressées à M^{re} Claude Bertrand, greffier, 1000, chemin du Plan-Bouchard, Blainville (Québec) J7C 3S9, seront reçues jusqu'à **9 h 30 le 21 juin 2012**. Les soumissions seront ouvertes le même jour à 9 h 31, ou aussitôt que possible après cette heure, à l'hôtel de ville situé au 1000 chemin du Plan-Bouchard, Blainville (Québec). Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Monsieur Stéphane Racette, ing., M.Sc.A., de la firme AECOM au 450-431-1261 p.3235.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires officiels de soumission fournis par la Ville de Blainville. On obtiendra ces formulaires et autres documents nécessaires à la préparation des soumissions en consultant le Système Electronique d'Appel d'Offres (www.seao.ca).

Chaque soumission sera accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne à charte ou une caisse populaire, en faveur de la Ville de Blainville, pour un montant égal à dix pour cent (10 %) de la soumission ou d'un cautionnement de soumission émis en faveur de la Ville de Blainville pour un montant égal à dix pour cent (10%) de la soumission.

Chaque soumission devra également être accompagnée d'une lettre d'intention d'une compagnie d'assurances autorisée à opérer au Québec et certifiant que les cautionnements requis seront accordés au soumissionnaire, advenant le cas où ce dernier serait choisi pour exécuter les travaux.

La Ville de Blainville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais de quelque sorte, envers le ou les soumissionnaires.

Claude Bertrand, greffier
Directeur des Services juridiques

595120-40434-2m

VILLE DE BLAINVILLE

Demande de soumissions SG2011-048/P (7210-2010-050)

**AJOUT D'UNE 4^e VOIE AU BOULEVARD DES CHÂTEAUX
ET CONSTRUCTION DE DEUX (2) FEUX DE CIRCULATION**

Description des travaux
Règlement 1476

Les travaux faisant l'objet de la présente demande de soumissions sont, sans s'y limiter :

- La construction de la 4^e voie de circulation entre le chemin du Bas-de-St-Thérèse et les bretelles de l'autoroute 640 sur une superficie d'environ 1 000 m.ca.;
- La construction de mail central, de bordures de béton;
- La déviation permanente du ruisseau incluant le réaménagement des berges et des bandes riveraines;
- Le prolongement de la piste multifonctionnelle sur une superficie d'environ 700 m.ca.;
- La construction de deux (2) systèmes de feux de circulation;
- Le prolongement des réseaux d'éclairage par distribution souterraine;

Travaux connexes.

Des soumissions sous enveloppes scellées portant l'inscription « **Demande de soumissions SG2011-048/P** », et adressées à M^{re} Claude Bertrand, greffier, 1000, chemin du Plan-Bouchard, Blainville (Québec) J7C 3S9, seront reçues jusqu'à **10 h 30 le 21 juin 2012**. Les soumissions seront ouvertes le même jour à 10 h 31, ou aussitôt que possible après cette heure, à l'hôtel de ville situé au 1000 chemin du Plan-Bouchard, Blainville (Québec). Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Monsieur Stéphane Racette, ing., M.Sc.A., de la firme AECOM au 450-431-1261 poste 3235.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires officiels de soumission fournis par la Ville de Blainville. On obtiendra ces formulaires et autres documents nécessaires à la préparation des soumissions en consultant le Système Electronique d'Appel d'Offres (www.seao.ca).

Chaque soumission sera accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne à charte ou une caisse populaire, en faveur de la Ville de Blainville, pour un montant égal à dix pour cent (10 %) de la soumission ou d'un cautionnement de soumission émis en faveur de la Ville de Blainville pour un montant égal à dix pour cent (10%) de la soumission.

Chaque soumission devra également être accompagnée d'une lettre d'intention d'une compagnie d'assurances autorisée à opérer au Québec et certifiant que les cautionnements requis seront accordés au soumissionnaire, advenant le cas où ce dernier serait choisi pour exécuter les travaux.

La Ville de Blainville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais de quelque sorte, envers le ou les soumissionnaires.

Claude Bertrand, greffier
Directeur des Services juridiques

595188-40434-2m

NORD INFO COM 2 juin 2012 Page 35